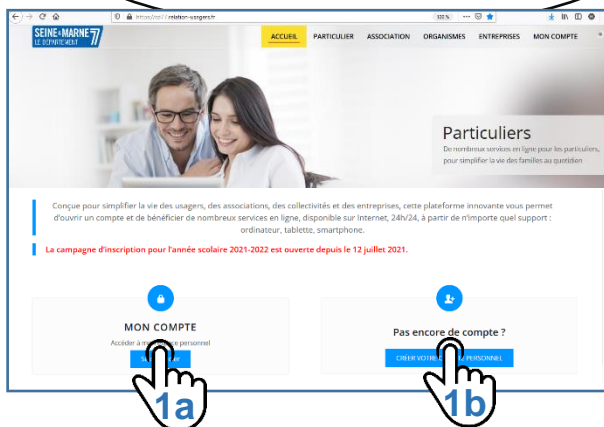


MODE D'EMPLOI

Pour déposer votre demande de subvention, par trimestre,
pour « Collège au cinéma » campagne 2022/2023,
vous devez faire une demande en ligne sur le site dédié et sécurisé suivant :
<https://vosdemarches.seine-et-marne.fr>

1a

Si votre établissement dispose déjà d'un compte, connectez-vous avec celui-ci en cliquant sur le bouton « Se connecter ».



OU BIEN

1b

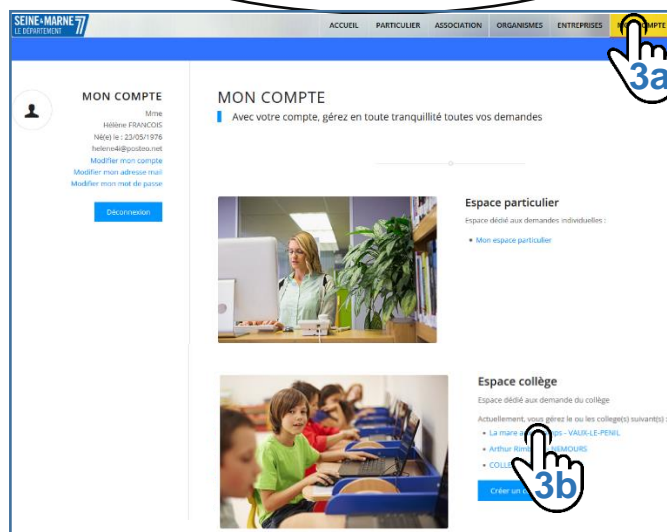
Sinon, créez votre compte en cliquant sur le bouton « Créer votre compte personnel ».

2

Après création de votre compte, vous recevrez par email un lien d'activation sur lequel vous devez cliquer pour activer votre compte. Connectez-vous.

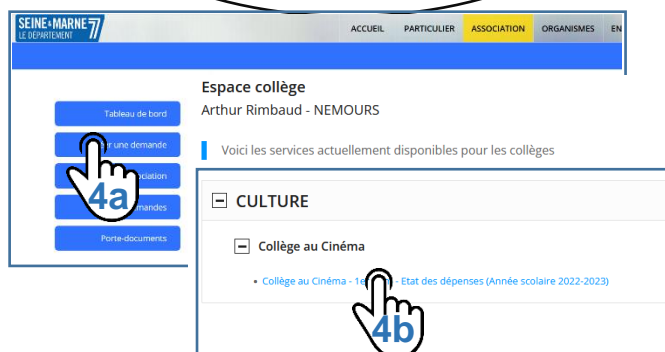
3

Cliquez sur l'onglet « MON COMPTE » et cliquez sur le nom de votre établissement.



4

Faites votre demande de subvention en cliquant sur le bouton « Créer une demande ». Déroulez la catégorie « CULTURE » puis « Collège au Cinéma » et cliquez sur le téléservice Collège au Cinéma - 1er Trim - Etat des dépenses (Année scolaire 2022-2023)



Si le nom de votre établissement ne figure pas, merci de téléphoner au 01.64.14.77.77 ou au 01.64.14.79.31 pour demander le rattachement de votre compte à votre établissement.

5

Un formulaire apparaît. Une fois toutes les étapes renseignées, cliquez sur le bouton « Envoyez la demande ». Votre demande a bien été envoyée pour traitement. Vous pourrez la retrouver dans votre Tableau de Bord.